



Sur ordre et pour le compte de Grande Dixence SA, nous vous informons que nous procéderons, conformément à l'Ordonnance sur les ouvrages d'accumulation (art. 15), aux essais annuels de la vanne de vidange du fond et de la vanne de vidange principale du barrage le

jeudi 8 octobre 2026 entre 08h00 et 12h00

Cela signifie que, pendant deux fois 5 minutes, un débit max de l'ordre de 3.0 m³/s sera lâché au niveau du barrage dans le torrent Dixence. Ce fait risque de troubler l'eau à l'aval pendant une courte durée.